

23 décembre 2016 – n° 19
160146

AQUANOVA AMERICA – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'UTILISATION DU CENTRE AQUALUDIQUE PAR LES USAGERS COMMUNAUTAIRES

La Ville a signé, le 20 décembre 2011, un contrat de partenariat portant réalisation d'un centre aqualudique, lequel a ouvert ses portes au public le 22 janvier 2014.

Depuis 2014, la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges verse une participation dite « de service public » permettant notamment aux écoles du territoire d'y accéder gratuitement et aux habitants du territoire de bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

La participation de la Communauté, en 2014 et en 2015, a fait l'objet de délibérations du conseil communautaire.

Afin de préciser le contenu de la participation, il est nécessaire de matérialiser les relations financières entre la Ville et la Communauté par une convention prévoyant les engagements de chaque partie ainsi que la décomposition et le détail du calcul de ladite participation.

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges du 23 novembre 2016 ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges ;

- PRECISE que la convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prendra fin à l'échéance du contrat de partenariat portant réalisation du centre aqualudique signé par la ville de Saint-Dié-des-Vosges le 20 décembre 2014 ;

- PRECISE qu'au titre de l'année 2016, la participation de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges est de 558 336 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à	François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Jacqueline THIRION
Ramata BA	à	Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

